

Contributions du Conseil de développement à la révision de la Charte

Le conseil de développement a été sollicité le 28 mai par la Communauté de communes du Pays du Grésivaudan pour participer à l'élaboration du prochain contrat de développement durable du Grésivaudan.

Le conseil de développement se réjouit que sa contribution soit sollicitée en amont de ce projet mais regrette qu'un délai raisonnable lui manque pour articuler cette réflexion avec la nécessaire actualisation de la Charte de développement durable.

Depuis la signature de la charte de développement durable du Pays du Grésivaudan en 2003, de profondes évolutions justifient aux yeux du Conseil de développement, de réviser certaines orientations : confirmation de l'urgence écologique, éclatement de la bulle financière débouchant sur une crise économique et sociale mondiale, ...

Pour le Conseil de Développement une telle charte a pour vocation à s'appliquer à toutes les politiques et à toutes les actions conduites par la Communauté.

Le Conseil de développement a donc choisi de concentrer son énergie sur la révision de la charte de développement durable.

Préambule de la Charte :

Il semble important d'affirmer que les signataires de la charte prennent au sérieux :

La crise écologique révélée en particulier par :

- Les alertes des experts du GIEC (Groupe Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) constatant un réchauffement sans précédent du climat causé pour l'essentiel par les activités humaines et l'émission en trop grande quantité de gaz à effet de serre liée pour une grande part à la combustion d'énergies fossiles.
- Les alertes des experts du MEA (Évaluation des écosystèmes pour le millénaire) constatant la dégradation très rapide des écosystèmes et des habitats par les activités humaines et une réduction sans précédent de la biodiversité.
- Les alertes des experts de la SAFER constatant la consommation accélérée de terres agricoles à vocation alimentaire liée notamment à l'étalement urbain et au mode d'habitat pavillonnaire.
- Les alertes lancées par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) et les « plans santé – environnement » signalant une augmentation des maladies chroniques liée aux différents types de pollution.

Ces différents éléments ont motivé la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

La situation financière et économique mondiale qui se traduit concrètement par de nombreux licenciements et une crise sociale (augmentation de la précarité et des inégalités, ...) dont nul ne sait prévoir ni la fin ni les conséquences.

C'est pourquoi le Conseil de développement affirme indispensable de s'engager résolument dans un Développement Vraiment Durable :

- Aller vers plus de responsabilité et de participation,
- Diminuer l'empreinte écologique du territoire en encourageant la sobriété et notamment la décroissance des biens et services dont la production, l'usage et le rejet sont nuisibles à l'équilibre de notre biotope,
- Réduire la pauvreté et les inégalités afin de permettre à chacun de vivre décemment.

En toute logique, les objectifs d'économiser les ressources et de réduire les nuisances s'imposent donc à l'ensemble des actions menées par la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan ainsi qu'une attention particulière aux enjeux de santé. Sur le plan social des engagements de partage et d'équité sont à conforter résolument dans la charte.

En conséquence, le Conseil de développement propose de modifier ou de compléter les orientations de la charte sur les points suivants :

Orientations :

Le Conseil de développement propose de hiérarchiser les axes pour marquer des priorités cohérentes avec un **Développement Vraiment Durable (DVD)**. Il propose de placer l'axe 1 (Soutenir le dynamisme) en troisième position et de modifier les intitulés des axes.

Axe 1 : Lutter contre les déséquilibres (à la place de renforcer les équilibres)

• 1.1 Economiser l'espace et les ressources

En incluant :

- Préserver les espaces naturels et les espèces sauvages
- Promouvoir des espaces multi-fonctionnels (activités et habitat)
- Promouvoir une réduction des déchets à la source et l'éco conception, ...
- Inciter au recyclage et au ré-usage
- Améliorer la qualité de l'air (extérieur et intérieur)
- Réduire les intrants chimiques et les pesticides

- **1.3 Insister sur l'équité** d'accès aux services et aux équipements pour les plus fragiles et les plus démunis

Axe 2 : Renforcer les solidarités actives (à la place de favoriser les solidarités)

• **2.1 Maintenir le lien social**

Ajouter:

- Renforcer les réseaux associatifs

• **2.2 Renforcer les solidarités**

Le Conseil de développement insiste sur la nécessité de :

- Offrir un véritable droit au logement et un droit à la mobilité pour tous ceux qui en sont exclus.
- Lutter activement contre l'exclusion sociale et professionnelle, contre les barrières intergénérationnelles et sexistes.
- Promouvoir les démarches de solidarité active quelle que soit leur nature
- Soutenir les démarches d'ouverture au monde et de solidarité avec les pays en développement (coopération décentralisée, commerce équitable, éducation au développement, ...)
- Associer les jeunes à la vie de la Communauté

Axe 3 : Promouvoir un dynamisme durable (à la place de soutenir le dynamisme)

• **3.1 Diversifier les activités et les emplois :**

Intégrer systématiquement des exigences qualitatives dans les politiques et les actions soutenues par la Communauté :

Conforter et promouvoir en priorité les activités respectueuses des milieux et de la santé publique.

Ajouter :

- Insérer une clause sociale et environnementale dans toutes les commandes de la Communauté de Communes du Grésivaudan en instaurant une politique d'achats responsable.
- Promouvoir les activités économiques contribuant aux objectifs de développement durable et particulièrement les formes d'entreprises concourant à une économie sociale et solidaire.
- Anticiper les mutations économiques (veille économique)

• **3.2 Concilier développement et besoins des habitants**

Ajouter:

- Développer l'habitat durable (neuf et rénovation)
- En matière de déplacements, penser multi-modal et innovation dans les moyens, amélioration des déplacements internes ET de l'accès aux agglomérations.
- Favoriser la réorientation agricole pour nourrir la population locale
- Lutter contre la concentration des exploitations agricoles

• **3.3 Favoriser l'éducation et la formation au Développement Vraiment Durable**

4 - Participation des acteurs

Le Conseil de Développement est favorable à toutes les formes de participation citoyenne pour :

- Rapprocher les politiques publiques de ceux qui les vivent,
- Construire une action publique adaptée.

«L'expertise d'usage » de chaque citoyen est à reconnaître et à valoriser.

Le CD insiste particulièrement sur la nécessité de donner à toutes ces instances de participation les moyens de leurs actions (animation et secrétariat, délais de saisie, organisation et fréquence des réunions, frais engagés, reconnaissance, communication des décisions, ...).

ANNEXE

Rappel des missions d'un conseil de développement (Région Rhône Alpes) :

1) l'accompagnement de la procédure des CDRA en appui au comité de pilotage au fur et à mesure de la vie du contrat :

- avis lors du dépôt de la candidature,
- partie prenante au processus de construction du projet de territoire, proposition et avis obligatoire sur la charte, le contrat définitif, les avenants,
- suivi et évaluation du contrat,...

2) l'implication dans la pratique du développement durable pour la mise en oeuvre du projet de territoire,

3) un avis obligatoire à formuler dans le cadre de la mise en oeuvre des autres politiques régionales territorialisées : habitat-foncier, CTEF, ...

4) la sensibilisation, l'information et la consultation de la société civile et des citoyens,

5) selon les choix retenus par chaque territoire, la possibilité de répondre à des commandes spécifiques du comité de pilotage, ou de s'autosaisir de sujets de réflexion en lien avec le projet de développement territorial. Ces réflexions pourront, en fonction du contexte local, porter sur la procédure SCOT, la veille territoriale, la communication en direction de la société civile et la population, une thématique particulière...

Rappel charte politique de la Communauté :

Il est précisé que les membres du conseil de développement du Pays du Grésivaudan participeront à toutes les commissions de travail de la CCPG et pas seulement aux réflexions liées à la mise en oeuvre du contrat de pays.